



CODE DE BONNE CONDUITE



PIONEERING DIAGNOSTICS



TABLE DES MATIÈRES

1/ NOTRE CODE DE BONNE CONDUITE : ORIGINES ET OBJECTIFS	4
Nos méthodes de travail	4
Notre responsabilité dans l'application du code	6
Aide et contacts	7
2/ NOUS PRODUISONS ET VENDONS DES PRODUITS DE QUALITÉ POUR AMÉLIORER LA SANTÉ PUBLIQUE	9
Objectifs de qualité et de sécurité	9
Interaction avec les prestataires de soins médicaux	10
Promotion et marketing	11
3/ NOUS AGISSONS DANS LES RÈGLES	12
Commerce international	12
Intégrité de l'interaction avec nos partenaires	13
Respect de la concurrence loyale	15
Tolérance zéro envers la corruption	16
Intégrité financière et lutte contre le blanchiment d'argent	17
Gestion des documents	18
4/ NOUS VEILLONS À TRAITER LES DONNÉES AVEC ÉTHIQUE	20
Respect de la confidentialité et protection des données à caractère personnel	20
Conformité en matière de recherche et de bioéthique	22
Protection des données patients	22
5/ NOUS VEILLONS AU BIEN-ÊTRE DE NOS COLLABORATEURS	23
Engagement envers nos collaborateurs	23
Respect des droits de l'homme	25
Prévention des conflits d'intérêts	26
6/ NOUS VIVONS EN BONNE INTELLIGENCE AVEC NOTRE MILIEU	27
Protection de l'environnement	27
Philanthropie et responsabilité sociale d'entreprise liées à nos valeurs	28
7/ NOUS COMMUNIQUONS AVEC SOIN	29
Gestion des informations confidentielles	29
Utilisation appropriée du système d'information	31
Respect des droits de propriété intellectuelle	32
Informations privilégiées et délit d'initié	33



Alexandre Mérieux

Président Directeur
Général



Pierre Boulud

Directeur Général
Délégué, Directeur
Exécutif, Opérations
Cliniques



Guillaume Bouhours

Directeur Exécutif,
Finance, Achats,
Systèmes
d'Information



Pierre Charbonnier

Directeur Exécutif,
Qualité, Manufacturing
et Supply Chain



Francois Lacoste

Directeur Exécutif,
R&D



Valérie Leyldé

Directrice Exécutive,
Ressources Humaines
et Communication



Mark Miller

Directeur Exécutif,
Affaires Médicales



Yasha Mitrotti

Directeur Exécutif,
Microbiologie
Industrielle



Esther Wick

Directrice Exécutive,
Juridique, Propriété
Intellectuelle et
Conformité

Message du Comité de Direction et du Président Directeur Général

Leader mondial dans le secteur du diagnostic in vitro depuis plus de 55 ans, bioMérieux œuvre en faveur de la santé publique dans la lutte contre les maladies infectieuses et la résistance aux agents antimicrobiens. Si tout mettre en œuvre pour réduire les infections est crucial, agir dans les règles l'est également.

bioMérieux attend de tous ses collaborateurs, y compris de l'équipe dirigeante, que leurs actes reflètent son ambition d'intégrité, d'équité et de respect, dans tous les types d'activités. Notre Code de bonne conduite illustre les valeurs de notre entreprise et énonce les principes fondamentaux à respecter dans nos interactions quotidiennes. Aucun acte de corruption ou aucune pratique contraire à l'éthique ne sauraient être tolérés chez bioMérieux.

Ce document est une référence indispensable conçu pour aider chacun d'entre nous à prendre les bonnes décisions, au bon moment, dans un environnement professionnel de plus en plus complexe. Dans notre travail, l'observation de règles d'éthique et d'intégrité est primordiale. Elle doit nous guider jour après jour dans notre engagement de santé publique, nos prestations envers nos clients, les services rendus aux patients et plus généralement, dans nos relations avec l'ensemble de nos partenaires.

Nous comptons sur votre engagement pour incarner les valeurs clés et la culture de notre entreprise. Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à en faire part à votre manager, votre responsable des ressources humaines, à la direction juridique ou au responsable de la conformité. Ces interlocuteurs sont à votre disposition si vous avez besoin d'aide.



1/ NOTRE CODE DE BONNE CONDUITE : ORIGINES ET OBJECTIFS

NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

Notre entreprise s'est forgée une solide réputation, qui repose sur des valeurs fortes transmises de génération en génération. Grâce à cet ancrage historique, nous poursuivons sereinement notre croissance en tant que leader du secteur.

Pour rester leader, nous devons conduire nos activités conformément à nos principes éthiques, et dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Nous avons conscience que notre expertise en matière de maladies infectieuses et notre envergure internationale nous obligent à un devoir d'exemplarité. En tant qu'entreprise socialement responsable, nous devons servir de manière irréprochable les patients, le monde médical, nos clients, nos actionnaires et tous les partenaires de bioMérieux.

Ce Code offre à tous la ligne de conduite à suivre pour faire de ces principes une réalité.

Le Code s'applique à tous les collaborateurs de bioMérieux

Le Code de bonne conduite vaut pour tous les collaborateurs, filiales, affiliés, directeurs et administrateurs de bioMérieux. Nous cherchons également à étendre les principes édictés à nos fournisseurs, clients, distributeurs et tierces parties.

Utilisation du Code de bonne conduite

Ce Code de bonne conduite est spécialement conçu pour nous guider et nous aider à intégrer les valeurs du groupe dans nos missions quotidiennes. Le Code est disponible dans plusieurs langues. Il appartient à chacun de le lire attentivement afin de comprendre les attentes de notre entreprise et de s'y référer à chaque fois que nous avons des doutes ou des préoccupations.

Que faire si les règles de mon pays diffèrent de celles du Code ?

Lorsque la législation locale pose un niveau d'exigence supérieur ou supplémentaire à celui du Code, cette législation doit s'appliquer. À l'inverse, si le Code pose un niveau d'exigence supérieur, le Code prévaut sur la législation locale. Toutefois, en cas de conflit entre la législation locale et le Code, veuillez le signaler au service Éthique & Conformité, comme indiqué dans la section Aide et contacts.

Violation du Code

Ce Code n'a rien de théorique. Il doit guider nos actions lorsque nous agissons au nom de bioMérieux. Aucune attitude contraire à l'éthique ou à la législation ne saurait être tolérée. Il est attendu de tous les collaborateurs un respect rigoureux des principes de ce Code. Tout collaborateur qui enfreint le code, encourage ou autorise une infraction au Code, fera l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation de son contrat de travail.

NOTRE RESPONSABILITÉ DANS L'APPLICATION DU CODE

L'éthique et la conformité sont l'affaire de tous

Notre programme Éthique & Conformité met l'accent sur le respect de nos valeurs fondamentales dans chacune de nos actions. En suivant les principes du Code et ceux du programme Éthique & Conformité, nous pouvons éviter les conséquences potentiellement préjudiciables de la non-conformité. L'application de ce Code est la responsabilité de tous au sein de bioMérieux, car nos actions professionnelles quotidiennes ont une incidence directe sur l'entreprise.

Le programme Éthique & Conformité dispense des formations à distance et en présentiel dont le suivi est obligatoire. Le contenu de ces cours est adapté à vos fonctions au sein de bioMérieux. Ces formations sont nécessaires pour vous permettre d'identifier et d'éviter tout risque nuisible à l'image de bioMérieux ou de ses collaborateurs. Si vous occupez un poste de responsable, vous devez vous assurer que tous les collaborateurs qui vous rendent compte directement mènent à bien chaque formation qui leur est affectée.

Le comportement contraire à l'éthique ou à la morale d'un seul collaborateur peut suffire à provoquer des dommages significatifs. Dans de nombreux domaines, les actions non conformes peuvent entraîner des amendes coûteuses, des poursuites judiciaires et peuvent détruire l'un des atouts les plus précieux de bioMérieux : sa réputation.

Le devoir des managers dans l'application du Code

En éthique comme ailleurs, les managers doivent montrer l'exemple. Plus que quiconque, ils doivent incarner les valeurs du Code en faisant preuve d'un comportement éthique et d'un management irrépréhensible. Nous incitons nos managers à promouvoir la conformité en la considérant comme un facteur déterminant dans leur prise de décision.

Tous les managers ont en charge l'organisation et la supervision des collaborateurs de leurs équipes. Ils doivent s'assurer que ces collaborateurs connaissent les principes du Code et doivent aider à répondre à toutes leurs questions. En cas de préoccupation sérieuse ou d'infraction au Code, les managers doivent transmettre le dossier à leur hiérarchie ou au service Éthique & Conformité.

Il leur revient de s'assurer que les messages clés de conformité sont communiqués et suivis dans leur service, même si ce devoir de responsabilité ne libère en rien les collaborateurs de leur.

Le devoir des équipes de conformité locales dans l'application du Code dans les filiales de bioMérieux

Nos principes éthiques s'appliquent partout où nous intervenons. À cette fin, nous avons constitué sur chaque site des équipes de conformité locales chargées de promouvoir les principes d'éthique et de conformité. Ces équipes concourent à expliquer et à appliquer notre politique d'entreprise, ainsi que la législation et les procédures locales. Elles doivent transmettre toute préoccupation sérieuse en matière de conformité au service Éthique & Conformité. Par ailleurs, un réseau de représentants de la protection des données couvre tous les sites. Le Code sert à éclairer nos actions et nous aide à intégrer les valeurs du groupe dans nos activités professionnelles quotidiennes.

AIDE ET CONTACTS

bioMérieux encourage la culture de l'ouverture selon laquelle chaque collaborateur peut exprimer librement ses inquiétudes. Cette ouverture est essentielle à l'efficacité du programme de conformité, car sans elle, les problèmes ne sont pas signalés et ne sont pas corrigés, ce qui peut induire des conséquences néfastes. Nous comptons sur vous pour nous aider à maintenir notre programme Éthique & Conformité à un niveau le meilleur possible. Vous êtes sur le terrain. C'est le meilleur poste d'observation et d'action possible pour empêcher la survenue d'infractions au Code. Si vous partagez le problème qui vous préoccupe, nous pouvons vous aider à le résoudre.

Comment puis-je contacter le service Éthique & Conformité ?

Nous vous invitons à solliciter directement votre **responsable de conformité régional** ou à contacter le service Éthique & Conformité par e-mail à l'adresse **Compliance_Officer@biomerieux.com**. Par ailleurs, vous pouvez joindre le responsable groupe de la protection des données par e-mail à l'adresse **PrivacyOfficer@biomerieux.com**.

À qui dois-je faire part d'une préoccupation sérieuse ?

Lorsque vous constatez un comportement qui selon vous enfreint le Code, vous devez le signaler. Dans l'idéal, informez-en votre responsable direct ou un autre membre de votre équipe de direction. Ces personnes feront remonter l'information à qui de droit. Toutefois, nous savons que cette procédure peut parfois vous sembler inconfortable. Le cas échéant, vous pouvez toujours solliciter directement le **service Éthique & Conformité** ou exprimer votre préoccupation par le biais de l'**EthicsLine** (ligne éthique). Dans tous les cas, nous vous incitons à vous confier de manière confidentielle plutôt que de vous taire.

Qu'est-ce que l'EthicsLine et comment l'utiliser ?

L'EthicsLine est un outil sécurisé de signalement confidentiel instauré pour aider tous les collaborateurs dans la lutte contre la corruption, la fraude ou toute faute sérieuse commise sur le lieu de travail. Les questions qui peuvent être soumises via cette ligne dépendent du pays et de la législation locale.

Dans la plupart des pays, vous pouvez exprimer vos préoccupations confidentiellement et dans votre propre langue, en ligne ou par téléphone. Pour de plus amples informations sur l'EthicsLine et pour obtenir des réponses aux questions les plus fréquentes, rendez-vous sur intranet. Accédez à la page Éthique & Conformité, puis à la section « Exprimer ses préoccupations ».

Mon signalement peut-il me porter préjudice ?

Les collaborateurs qui expriment une réelle préoccupation ne feront pas l'objet de représailles, de vengeance ou de toute forme de harcèlement. Indépendamment de son échelon, aucun collaborateur n'est autorisé à adopter une attitude de représailles, de vengeance ou de harcèlement à l'encontre d'un collègue qui exprime une inquiétude de bonne foi. En aucune façon les managers ne peuvent décourager un collaborateur de transmettre sa préoccupation ou sa réclamation par les voies adaptées, y compris via les départements Éthique & Conformité, Ressources Humaines ou via la Direction Juridique.



2/

**NOUS PRODUISONS ET VENDONS
DES PRODUITS DE QUALITÉ POUR
AMÉLIORER LA SANTÉ PUBLIQUE**

OBJECTIFS DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ

En matière de santé, l'exactitude et l'attention portée aux détails ne tolèrent aucun compromis. Elles peuvent faire la différence entre la vie et la mort. Tout mettre en œuvre pour empêcher les erreurs de diagnostic ou de traitement est au cœur même de notre mission. Nous concevons des produits de première qualité, essentiels à la santé de ceux dont la vie peut en dépendre. Dans toutes nos fonctions, nous avons la responsabilité de nous assurer que la sécurité et la qualité sont des priorités clairement définies.

PREMIERS RÉFLEXES

- Respectez les obligations légales et réglementaires, ainsi que les politiques et procédures internes.
- Veillez à ce que des normes de haute qualité sont appliquées à chaque étape de la fabrication.
- Signalez immédiatement tout problème lié à la non-conformité d'un produit.
- Signalez immédiatement au service client et au service/représentant Qualité local toute réclamation d'un client portant sur un produit médical.

INTERACTION AVEC LES PRESTATAIRES DE SOINS MÉDICAUX

Le but ultime des interactions de bioMérieux avec les prestataires de soins médicaux est d'améliorer la qualité des soins aux patients et d'améliorer la santé publique. Essentiels à la réussite de notre mission, les praticiens concourent grandement à la mise au point de nos produits, la réalisation des essais cliniques et sont d'une aide précieuse auprès des patients dans l'utilisation de nos solutions.

Nous ne devons jamais offrir ou fournir un produit à un prestataire de soins médicaux afin de l'influencer de manière inappropriée dans sa prescription, ses recommandations, ses achats ou sa fourniture de produits bioMérieux. Chacune de nos relations avec les prestataires de soins médicaux doit reposer sur un motif professionnel légitime. N'oubliez pas que le secteur de la santé est strictement réglementé. Ce qui peut être admis comme une pratique commerciale ou de courtoisie dans d'autres domaines peut être inadapté à l'égard d'un prestataire de soins médicaux. Afin d'éviter tout impair préjudiciable en matière de cadeaux, de représentation et de repas, nous devons suivre le Manuel de prévention de la corruption, les règles et politiques locales ainsi que les codes de bonne conduite du secteur (tels qu'AdvaMed et MedTech).

Plusieurs législations nationales obligent à consigner et à reporter au gouvernement tout transfert de valeur de notre entreprise à un prestataire de soins médicaux. En vertu de ces lois de transparence, nous pouvons notamment être amenés à déclarer les cadeaux, repas, honoraires de conseil, accords de recherche et les frais de déplacement. Nous sommes responsables de l'enregistrement et du signalement exacts de tout paiement de ce type selon la procédure requise.

PREMIERS RÉFLEXES

- N'offrez ou ne fournissez jamais quoi que ce soit à un prestataire de soins médicaux afin d'influencer de manière inappropriée ses prescriptions, recommandations, achats ou fournitures de nos produits.
- Veillez à suivre les lois et réglementations locales concernant la promotion et le marketing envers les prestataires de soins médicaux, le respect des lois sur la transparence, des codes de bonne conduite du secteur (tels que AdvaMed et MedTech) et des principes du Manuel de prévention de la corruption.
- Documentez les justifications commerciales de vos interactions avec les prestataires de soins médicaux et enregistrez les paiements conformément aux politiques et procédures financières.

PROMOTION ET MARKETING

Nos produits offrent des avantages significatifs à nos clients et à leurs patients. Pour répondre aux besoins de ces derniers, notre clientèle clinique doit être informée de notre gamme de produits et services. Pour que nos produits leur parviennent, nous devons les informer avec exactitude, transparence et loyauté.

De nombreux règlements visent à protéger les patients contre les pratiques marketing trompeuses ou déloyales, susceptibles de nuire à leur santé. Nos communications produit doivent respecter l'ensemble des lois, règlements, codes de pratiques sectoriels, ainsi que nos propres processus et normes internes.

PREMIERS RÉFLEXES

- N'utilisez que des supports promotionnels ou éducatifs qui ont été approuvés.
- Ne créez jamais vos propres supports promotionnels et ne modifiez jamais les supports existants sans autorisation ou approbation préalable.
- Promouvez un produit uniquement selon l'utilisation locale approuvée qui en est faite, conformément à la réglementation locale.



3/ NOUS AGISSONS DANS LES RÈGLES

COMMERCE INTERNATIONAL

bioMérieux a des clients et des partenaires dans le monde entier. En matière de commerce international, la législation d'un pays peut s'appliquer à des transactions réalisées dans un autre pays. Les collaborateurs impliqués dans les échanges internationaux doivent connaître et respecter les lois, réglementations et restrictions applicables en matière d'importation, d'exportation, de boycott, de droit de douanes et d'embargos. Le non-respect de ces restrictions peut donner lieu à des sanctions civiles et pénales, ainsi qu'à la perte de droits d'importation ou d'exportation.

Contrôle des exportations

Le transfert d'articles d'un pays à l'autre est soumis à l'ensemble des lois et règlements du contrôle des exportations. L'exportation de marchandises (biens et matériaux), de technologies (données techniques et savoir-faire) et de logiciels est régie par ces règles. Le contrôle des exportations restreint également la réexportation d'articles entre les pays. La législation du pays d'origine ou de production d'un produit peut limiter ou interdire l'exportation ou la réexportation de ce produit vers certains pays frappés de sanctions.

La plupart des pays disposent de lois et de règlements qui limitent ou interdisent l'exportation vers certains pays ou individus, ou vers certaines organisations. Ces restrictions visent à empêcher ces parties d'obtenir des connaissances, produits ou technologies potentiellement nuisibles à des personnes ou à l'environnement. De nombreux pays publient des listes noires sur lesquelles figurent notamment des organisations terroristes ou des trafiquants de stupéfiants identifiés. bioMérieux doit respecter ces listes en ne traitant avec aucune personne ou entité listée.

Législation relative aux importations et aux douanes

Tout élément corporel ou incorporel introduit dans un pays à partir d'un autre constitue une importation soumise à la législation sur l'importation et au droit des douanes. En tant qu'importateur, nous devons déterminer avec diligence la classification, la valeur et le pays d'origine de toutes les importations.

PREMIERS RÉFLEXES

- Maîtrisez nos politiques et procédures en matière d'exportation et d'importation, ainsi que les restrictions commerciales en vigueur.
- Obtenez toutes les licences et autorisations requises avant de transférer un produit d'un pays à un autre.
- Veillez à ce que toutes les informations, telles que la documentation sur les importations et les exportations, soient véridiques, complètes et présentées dans les délais.
- Consultez nos experts en cas de questions ou d'erreurs à corriger.

INTÉGRITÉ DE L'INTERACTION AVEC NOS PARTENAIRES

Notre réseau mondial de fournisseurs et partenaires est un atout capital pour bioMérieux. Pour servir au mieux nos clients du monde entier, nous devons nouer des relations fortes et mutuellement bénéfiques avec des fournisseurs et des partenaires responsables.

Obligations éthiques de nos fournisseurs et partenaires

Nous nous efforçons de traiter avec des fournisseurs et des partenaires qui partagent notre conviction éthique. Nous attendons d'eux qu'ils souscrivent à la Charte des achats responsables de bioMérieux.

Selon cette Charte, les fournisseurs et partenaires doivent :

- se conformer à toutes les législations et réglementations de leurs pays d'activité ;
- refuser de participer à toute manœuvre de corruption ;
- éviter et éliminer les pratiques anticoncurrentielles ;
- suivre la législation applicable en matière de commerce international ;
- assumer la responsabilité de la santé et de la sécurité de leurs employés ;
- respecter les droits fondamentaux de l'homme, y compris l'interdiction du travail des enfants, du trafic des êtres humains et de toute autre pratique cruelle, inhumaine ou dégradante ;
- se conformer au droit du travail ;
- autoriser la liberté d'association des salariés ;
- agir conformément aux normes et lois internationales sur la protection environnementale.

Sélection des fournisseurs et traitement équitable des partenaires

Nous cherchons à collaborer avec une variété de structures afin de leur permettre de présenter à bioMérieux leurs produits, leurs services et leur expertise. Il peut s'agir de structures de taille réduite, tenues par des femmes, par des minorités, des vétérans et des personnes en situation de handicap. La sélection des fournisseurs doit reposer sur le prix, la qualité, les conditions de livraison, les critères de diversité et la réputation. Elle doit également tenir compte de leur adoption de pratiques commerciales responsables en matière d'éthique et d'environnement.

PREMIERS RÉFLEXES

- Menez vos activités avec équité et honnêteté.
- Sélectionnez nos fournisseurs et partenaires selon leur capacité à satisfaire les intérêts, les valeurs et les besoins de bioMérieux. Évitez tout conflit d'intérêts personnels.
- Respectez les politiques et procédures de l'entreprise en matière de sélection et de gestion des fournisseurs et d'autres partenaires.
- Veillez à ce que nos fournisseurs intègrent nos attentes en matière d'éthique.
- Exigez la résolution de tout problème de conformité porté à votre connaissance, voire même résilier le contrat.

RESPECT DE LA CONCURRENCE LOYALE

Nous avons tout intérêt à promouvoir un secteur d'activité aux pratiques dignes de confiance. La plupart des systèmes économiques nationaux et régionaux prônent la libre concurrence comme étant la voie la plus bénéfique aux consommateurs. L'équité dans nos relations avec nos concurrents favorise la confiance de nos consommateurs et facilite notre travail.

Selon la législation du pays d'exercice, de nombreux comportements commerciaux sont interdits.

PREMIERS RÉFLEXES

Nous devons éviter toute conduite contraire au droit de la concurrence. Voici une liste d'exemples non exhaustive :

- **Fixation des prix** : la fixation concertée des prix entre concurrents, de façon directe ou indirecte, enfreint le droit de la concurrence et est strictement interdite.
- **Répartition des clients et des marchés** : il est illégal pour des concurrents de se mettre d'accord sur de la non concurrence, cela inclut les accords sur le partage du marché que ce soit au niveau géographique, au niveau des produits ou de la clientèle. Les collaborateurs ne doivent jamais discuter, ou se mettre d'accord avec un concurrent, ou un ou plusieurs distributeurs, sur une répartition des zones géographiques, des produits ou de la clientèle.
- **Informations de nature concurrentielle** : s'il est courant et acceptable de rassembler des informations sur un concurrent, il est en revanche strictement interdit par le droit de la concurrence et la législation commerciale en général de se procurer des informations sur ses concurrents de façon illégale ou déloyale (telle que le vol, voire la récupération d'informations auprès de collaborateurs nouvellement recrutés et en provenance de concurrents). De plus, aucune information confidentielle appartenant à un tiers ne doit être obtenue ou conservée sans l'acceptation expresse de ce tiers (notamment par la signature d'un accord de confidentialité et de non-divulgaration).
- **Publicité déloyale** : il est illégal d'exploiter la comparaison de produits bioMérieux à des produits concurrents similaires dans le cadre d'une campagne promotionnelle ou publicitaire, si cette comparaison n'est pas fondée sur des études ou des données objectives.

TOLÉRANCE ZÉRO ENVERS LA CORRUPTION

Les entreprises comme la nôtre ont un rôle majeur à jouer dans l'effort mondial de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

La corruption désigne l'intention d'agir de façon malhonnête ou frauduleuse, directement ou indirectement, en vue d'un bénéfice personnel. Par exemple, une personne en situation de pouvoir est rémunérée illégalement afin de prendre une décision favorable à celui qui la rémunère. Il s'agit d'un acte de corruption dans lequel sont impliquées les deux parties. La corruption augmente les coûts commerciaux, crée une concurrence déloyale, nuit à l'innovation et fragilise les structures sociales. De plus, elle retarde, fausse et dévie la croissance économique, et accroît la pauvreté.

Le trafic d'influence est un type de corruption qui se produit lorsqu'une personne utilise une influence réelle ou apparente sur une personne en position d'autorité publique pour obtenir des faveurs indues ou un traitement préférentiel pour une autre personne, en échange d'un avantage ou d'un paiement.

bioMérieux est fermement décidée à conduire ses activités à l'écart de toute influence déloyale de pot-de-vin et de corruption, y compris le trafic d'influence. Un représentant de bioMérieux ne doit jamais accorder d'avantage inapproprié direct ou indirect, de même qu'aucun paiement illicite. **La politique de bioMérieux à l'égard de la corruption est la tolérance zéro.** De plus, nos partenaires (distributeurs, sous-traitants ou agents) doivent respecter les mêmes normes éthiques que nos collaborateurs. Un avantage indu peut être tout élément de valeur, y compris un paiement ou une commission illicite, une remise illégale, un dessous-de-table, un cadeau, une réception ou un voyage.

Politiques applicables

Notre Programme de prévention de la corruption inclut :

- un Manuel de prévention de la corruption ;
- des Pratiques d'affaires applicables aux tiers ;
- une procédure de sélection et de suivi de nos intermédiaires.

Tous les collaborateurs doivent suivre rigoureusement le Programme de prévention de la corruption dans toutes leurs activités professionnelles.

Qu'en est-il des cadeaux, des réceptions et des voyages ?

Vous ne devez pas, de façon directe ou indirecte, offrir un avantage y compris un cadeau, une réception ou un voyage à un client (actuel ou potentiel) ou à un représentant du gouvernement dans le but d'influencer de manière déloyale une décision commerciale, ou dans des circonstances qui pourraient être perçues comme telles. De nombreuses législations nationales limitent ou interdisent l'offre de repas, de réceptions ou de cadeaux à des clients ou à des agents gouvernementaux. Le Manuel de prévention de la corruption détaille ce sujet en fournissant les principes à suivre.

N'oubliez pas que les apparences comptent. Votre geste de remerciement peut passer pour une rémunération indue, indépendamment de votre intention réelle. Vous devez à tout prix éviter tout acte assimilable de près ou de loin à de la corruption.

PREMIERS RÉFLEXES

- Refusez de participer à un acte de pot-de-vin, de corruption ou de trafic d'influence d'aucune sorte, ou de l'autoriser.
- Respectez les lois en vigueur et les règles internes relatives aux interactions avec le gouvernement et les prestataires de soins médicaux, comme indiqué dans le Manuel de prévention de la corruption.
- Veillez à ce que nos tierces parties connaissent nos principes éthiques en matière de corruption, et qu'elles les respectent.
- Alertez le département Éthique & Conformité en cas de soupçon d'une situation de corruption.

INTÉGRITÉ FINANCIÈRE ET LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

De nombreuses personnes, dont nos collaborateurs et actionnaires, les autorités fiscales et gouvernementales, et le public, font confiance à bioMérieux pour tenir une comptabilité exacte et honnête.

Nous devons nous assurer que nos transactions commerciales sont enregistrées comme il se doit, conformément aux normes comptables en vigueur. Nous avons instauré des politiques et des procédures financières pour nous conformer à ces normes, ainsi qu'à la législation et à la réglementation.

bioMérieux interdit toute participation à des opérations de blanchiment d'argent. **Le blanchiment d'argent consiste à travestir la nature et la source de montants financiers issus d'activités criminelles (telles que la corruption, le terrorisme ou le trafic de drogues) afin de l'assimiler au résultat d'un commerce licite, sans pouvoir identifier la source réelle.** La détection de toute irrégularité sur le pays d'origine ou l'établissement financier impliqué dans une transaction doit faire l'objet d'une investigation et doit être signalée en interne (notamment aux départements Éthique & Conformité, Audit interne ou Contrôle des exportations).

PREMIERS RÉFLEXES

- Respectez les politiques et procédures financières internes.
- N'enregistrez jamais aucune entrée fausse, trompeuse ou fallacieuse.
- Fournissez aux représentants appropriés des estimations, analyses ou informations justes afin de garantir la bonne évaluation de nos actifs et passifs.
- Veillez à collaborer avec des partenaires légitimes sans lien avec aucune activité criminelle.
- Coopérez avec nos auditeurs internes et externes.
- Pour éviter tout mécanisme de fraude externe, vérifiez toujours la validité d'une demande d'informations confidentielles en confirmant la source de la demande.

GESTION DES DOCUMENTS

Notre engagement en matière d'intégrité s'appuie sur la création, la gestion et la destruction dans les normes de documents commerciaux tenus avec précision. Ces documents sont extrêmement précieux pour bioMérieux. Par conséquent, leur gestion et leur protection doivent être méticuleuses. La bonne conservation des données est un point important de la politique de conformité.

Contrats et autres accords juridiques

Pour atteindre ses objectifs professionnels et parer tout risque commercial, juridique et éthique, il est indispensable que notre entreprise dispose d'une documentation juridique valide et exécutoire.

L'absence de support juridique peut compromettre l'application d'un arrangement commercial en cas de conflit ou de litige. Il peut aussi être compliqué, voire impossible, de reconnaître des revenus selon les normes comptables ou d'obliger une partie à justifier le suivi de nos standards.

Nous devons documenter avec soin les services fournis à bioMérieux par des intermédiaires tels que des consultants, conseillers, agents, spécialistes ou distributeurs. La rémunération de ces tiers doit être scrupuleusement définie pour correspondre parfaitement aux services rendus et doit être consignée en bonne et due forme dans nos livres comptables. Les obligations de conformité et d'éthique doivent être documentées de manière à garantir la responsabilité totale des intermédiaires envers les standards de bioMérieux.

PREMIERS RÉFLEXES

- Veillez à ce que tous les engagements conclus entre bioMérieux et des tierces parties (individus ou entreprises) soient étayés d'un accord écrit, d'une commande d'achat ou de tout autre justificatif ayant valeur juridique.
- Veillez à ce que l'examen, la validation, l'approbation et la signature des documents juridiques respectent les procédures internes.
- Veillez à ce que les obligations de conformité et d'éthique de bioMérieux et de la tierce partie soient clairement énoncées.

Conservation et destruction des documents

Certaines législations nationales nous obligent à conserver des documents pendant une période donnée. Le manquement à ces règles internationales et locales peut déclencher des pénalités, des amendes et d'autres sanctions à notre encontre, ou constituer un désavantage notable lors d'éventuelles actions en justice telles qu'un litige ou un audit réglementaire. De plus, n'oublions pas que ces documents sont sous notre entière responsabilité : nous devons pouvoir justifier chacun d'entre eux.

PREMIERS RÉFLEXES

- Gérez et détruisez les documents conformément aux exigences juridiques locales et à la politique interne de conservation des documents.
- Réfléchissez à la nécessité de toute consignation par écrit, telle qu'un e-mail.
- N'oubliez pas que la responsabilité de tout document que nous créons nous incombe.
- Enregistrez des informations factuelles et objectives, ni trompeuses ni exagérées.
- Tenez compte de la nature du public amené à lire les documents de manière volontaire ou non, (tels que les médias, le gouvernement ou les actionnaires).



4/ NOUS VEILLONS À TRAITER LES DONNÉES AVEC ÉTHIQUE

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La confidentialité est un droit fondamental en vertu de l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et bioMérieux est très attaché à la confidentialité des informations à caractère personnel. De nombreux pays sont stricts sur l'utilisation des données à caractère personnel. Leur législation contraint les entreprises à prendre les mesures adéquates pour préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations à caractère personnel.

Tout collaborateur autorisé à accéder à ces informations doit adhérer aux règles de protection des données à caractère personnel et doit collecter, utiliser et divulguer ces données uniquement de façon conforme aux règles internes de bioMérieux et à la législation locale.

Les "données à caractère personnel" désignent toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres à son identité physique, physiologique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

PREMIERS RÉFLEXES

Les données doivent être :

- traitées loyalement et licitement, et de manière transparente relativement à l'intéressé (la personne) ;
- collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités ;
- adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire en lien avec la finalité pour laquelle les données sont traitées (minimisation des données) ;
- exactes et, si nécessaire, tenues à jour ;
- conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- traitées de manière à leur garantir une sécurité appropriée ;
- transférées d'un pays à un autre uniquement sur avis juridique ou sur avis du Service Éthique & Conformité.

Lorsque nécessaire, les intéressés doivent :

- être informés de l'existence et de la finalité de tout traitement impliquant leurs données à caractère personnel ;
- avoir un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur leurs données à caractère personnel ;
- signaler rapidement au responsable groupe de la protection des données toute perte ou utilisation abusive de leurs données à caractère personnel.

CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE BIOÉTHIQUE

La bioéthique désigne l'étude des problèmes moraux que soulèvent les avancées de la biologie et de la médecine. Elle fournit des pistes de résolution des questions éthiques qui se posent dans tous les types de situations cliniques. bioMérieux tient à protéger la santé de tous en prenant en compte les implications bioéthiques dans chaque recherche biomédicale.

PROTECTION DES DONNÉES PATIENTS

Acteur du secteur de la santé, bioMérieux manipule dans ce contexte **des données à caractère personnel très sensibles, les données patients**. bioMérieux s'engage à protéger les informations de santé des patients et à appliquer la réglementation en vigueur sur leurs conditions d'utilisation et de divulgation. Les identifiants des patients, incluant entre autres les noms, numéros de sécurité sociale, numéros de téléphone, codes postaux ou numéros de dossier médical, **sont considérés comme des informations de santé protégées**. Il est interdit de traiter ces données à des fins autres que le soin des patients, ou pour des opérations de paiement et de santé. La divulgation de ces informations doit se limiter au strict minimum nécessaire à l'atteinte de l'objectif autorisé. Les collaborateurs qui ont accès aux données patients et aux informations de santé protégées doivent s'engager à préserver leur confidentialité.

PREMIERS RÉFLEXES

- Veillez à adhérer aux normes internationales en matière de bioéthique.
- Fournissez aux patients et aux volontaires des informations exactes sur l'utilisation de leurs échantillons et de leurs données à des fins de recherche.
- Protégez la confidentialité des patients et des volontaires. Ainsi, n'employez pas le nom des participants aux études, en particulier dans la manipulation de leurs échantillons ou données, afin de les identifier.
- Communiquez les résultats de recherche conformément aux normes internationales.
- Veillez à ce que nos partenaires de recherche, tels que les biologistes, médecins et fournisseurs d'échantillons, partagent nos valeurs.



5/ NOUS VEILLONS AU BIEN-ÊTRE DE NOS COLLABORATEURS

ENGAGEMENT ENVERS NOS COLLABORATEURS

Fidèle à son héritage avant-gardiste et humaniste, bioMérieux souhaite attirer et épanouir des talents novateurs, riches de leur diversité professionnelle et culturelle. Nous tenons à favoriser un environnement de travail sécurisé propice à l'intégration de tous, au sein duquel nos collaborateurs peuvent se réaliser pleinement.

bioMérieux s'est engagée en faveur de plusieurs lois et conventions internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies de 2011. Depuis 2003, bioMérieux a ratifié le Pacte Mondial des Nations Unies, une initiative internationale qui vise à s'attaquer aux problèmes issus de la mondialisation.

Par ailleurs, nous respectons les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (interdiction du travail des enfants et du travail forcé, respect de la liberté d'association), la promotion de la diversité, les droits des femmes, le droit des peuples à disposer librement de leurs ressources naturelles et le droit à la santé.

Santé et sécurité au travail

Évoluer dans un environnement de travail sain et sécurisé est notre droit à tous. Chaque collaborateur doit prendre les précautions raisonnables pour empêcher la survenue d'accidents corporels. Pour ce faire, il doit maintenir un lieu de travail sécurisé et respecter les exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Utilisation de substances illicites

bioMérieux s'engage à maintenir un espace de travail sain et exempt de toute drogue. La possession ou l'utilisation d'une substance (autrement que sur prescription médicale) susceptible de créer un danger est strictement interdite sur le lieu de travail. Aucun trouble lié à la consommation de drogue ou d'alcool ne saurait être toléré. Tout collaborateur qui suit un traitement médical pouvant interférer avec ses responsabilités professionnelles doit consulter le service Ressources Humaines pour obtenir des recommandations.

Tout collaborateur qui manipule des substances qui ont un risque de mauvaise utilisation ou d'utilisation abusive doit respecter les politiques de bioMérieux et la réglementation locale concernant le maniement et le stockage de ces substances, afin d'empêcher tout détournement à des fins illicites.

Interdiction de la violence sur le lieu de travail

La sécurité des collaborateurs est une priorité sans équivoque. bioMérieux interdit formellement l'usage de la menace ou de la violence à l'encontre de tout collaborateur ou partenaire de l'entreprise. Tout acte ou toute menace de violence sur le lieu de travail, par ou contre un collaborateur, est interdite.

En aucun cas les collaborateurs ne doivent apporter d'arme ou tout autre objet ou produit potentiellement dangereux sur leur lieu de travail.

PREMIERS RÉFLEXES

- Travaillez de façon sécurisée.
- Restez attentif pour éviter que vos actes présentent un danger pour vous-même ou pour les autres.
- Connaissez et respectez les lois et procédures en vigueur dans les secteurs soumis aux réglementations sur la sécurité et l'environnement.
- Efforcez-vous d'améliorer constamment la santé et la sécurité au travail, ainsi que les performances environnementales.
- Veillez à ce que les substances qui présentent un risque de mauvaise utilisation ou d'utilisation abusive soient manipulées dans les règles.
- Signalez immédiatement toute condition de travail dangereuse ainsi que toute menace pour la santé, la sécurité ou l'environnement.

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Diversité, non-discrimination et harcèlement

bioMérieux s'engage à respecter des pratiques de recrutement et de gestion de carrière identiques pour toutes les personnes qui disposent des qualifications requises. La diversité de nos collaborateurs est une force dont toute l'entreprise est fière. Le respect de cette diversité implique notamment des aménagements raisonnables afin d'aider les collaborateurs qui présentent des incapacités et des besoins sociaux spécifiques.

bioMérieux interdit toute discrimination négative envers un collaborateur ou un groupe de collaborateurs en raison de son sexe, âge, race, appartenance ethnique, nationalité, religion, situation maritale, orientation ou identification sexuelle, handicap, maladie, information génétique ou de toute autre caractéristique protégée par les lois applicables. Tous les aspects d'une relation de travail, tels que le recrutement, les attributions, les promotions, la rémunération, la discipline et le licenciement, doivent être réalisés sans tenir compte de ces caractéristiques.

bioMérieux s'engage à fournir un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement. L'entreprise ne tolère sur ses sites aucun comportement violent ou offensant suffisant à créer un climat hostile ou intimidant. bioMérieux ne tolère pas le harcèlement d'un individu pour quelle que raison que ce soit. En particulier, bioMérieux interdit toute forme de harcèlement sexuel, allant des avances sexuelles non souhaitées, des demandes de faveurs sexuelles jusqu'à toute conduite physique ou verbale de discrimination sexuelle.

Droits de l'homme

Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, bioMérieux défend le droit international des droits de l'homme et condamne le recours au travail forcé et à l'exploitation de la main d'œuvre enfantine. bioMérieux se conforme aux lois relatives à l'esclavage et au trafic des êtres humains.

PREMIERS RÉFLEXES

- Soutenez et encouragez l'engagement de bioMérieux en faveur de l'intégration et de la diversité.
- Ne faites preuve d'aucune attitude discriminatoire ou de harcèlement envers une personne en raison de caractéristiques protégées par les lois en vigueur.
- Ne proférez aucune menace et n'engagez aucune violence à l'encontre d'un collaborateur.
- Veillez au respect des droits fondamentaux de l'homme et du droit du travail.

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Agir dans les règles est une valeur essentielle de bioMérieux. Nous devons unir nos forces pour faire de bioMérieux une entreprise juste, qui décide en fonction du mérite et non des intérêts personnels. **Toute relation ou tout intérêt personnel susceptible d'empêcher un collaborateur de prendre une décision équitable et impartiale constitue un conflit d'intérêts** et doit être évité.

Les collaborateurs ne doivent en aucun cas user de leur position pour tirer un profit, pour eux-mêmes ou au bénéfice de leurs amis ou famille. Notamment, les collaborateurs ne doivent détourner pour leur propre compte aucune opportunité offerte à bioMérieux.

Recevoir des cadeaux, gratifications, commissions, paiements ou honoraires supérieurs à une valeur nominale constitue un conflit d'intérêts pour les collaborateurs de bioMérieux. Si un fournisseur, un client ou tout autre partenaire vous offre un cadeau susceptible de vous empêcher de prendre une décision équitable et impartiale, vous devez refuser ce cadeau.

Nos collaborateurs doivent refuser ou s'affranchir de toute situation dans laquelle une relation amicale ou familiale peut altérer l'objectivité de leur jugement.

L'utilisation des biens et services de bioMérieux n'est autorisée qu'à des fins commerciales légitimes pour bioMérieux, non pour le bénéfice personnel d'un collaborateur et jamais à des fins illégales ou contraires à l'éthique. L'utilisation personnelle des ressources en matière de technologies de l'information de l'entreprise (e-mail, Internet, téléphone, etc.) ne doit pas interférer avec la productivité au travail et ne doit pas dépasser un coût nominal pour l'entreprise. Ces outils sont la propriété de bioMérieux. Leur utilisation pour des motifs non professionnels, autres qu'une utilisation personnelle exceptionnelle, ou à des fins contraires aux politiques de bioMérieux, y compris en matière de harcèlement, est strictement interdite.

Les collaborateurs doivent éviter d'exercer un emploi externe à bioMérieux qui pourrait altérer leurs performances dans notre entreprise. Sans l'approbation préalable du responsable de la conformité, les collaborateurs ne doivent être en relation d'affaires avec aucune organisation susceptible d'approvisionner bioMérieux en biens ou services, d'acheter des biens ou services de bioMérieux ou de concurrencer bioMérieux.

PREMIERS RÉFLEXES

- Comprenez et suivez la politique de bioMérieux sur les conflits d'intérêts.
- Évitez toute situation qui mettrait en conflit votre intérêt personnel face à celui de bioMérieux.
- Communiquez tout conflit d'intérêts potentiel à votre responsable et au service Éthique & Conformité.



6/ NOUS VIVONS EN BONNE INTELLIGENCE AVEC NOTRE MILIEU

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La mobilisation de bioMérieux en faveur du développement durable renforce notre engagement social. Outre le suivi des lois et réglementations environnementales, nous mettons en œuvre des programmes et des initiatives afin de minimiser notre impact environnemental.

PREMIERS RÉFLEXES

- Respectez l'ensemble des lois et règlements sur l'environnement, y compris les procédures d'autorisation et d'enregistrement.
- Essayez d'améliorer constamment notre système de gestion environnementale et de l'étendre pour réduire au maximum notre incidence sur l'environnement.
- Identifiez, étiquetez et gérez les produits chimiques et les substances nocives pour l'environnement afin d'assurer leur manipulation, déplacement, stockage, recyclage ou réutilisation, et leur mise au rebut dans des conditions sécurisées.
- Instaurer des systèmes internes autorisant la détection et l'évaluation précoces des risques environnementaux afin de prendre les mesures appropriées pour les atténuer ou les éliminer lorsque c'est possible.

PHILANTHROPIE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE LIÉES À NOS VALEURS

En tant qu'acteur majeur de la santé publique au plan international, bioMérieux place les patients, et plus généralement l'humain, au centre de ses activités. Notre responsabilité sociale d'entreprise passe par le soutien à une diversité d'initiatives.

Faisant partie du groupe Institut Mérieux, bioMérieux est très engagée en faveur de la santé publique. En matière de philanthropie, la majorité de nos activités de bienfaisance soutiennent l'œuvre de la Fondation Mérieux et de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux.

bioMérieux soutient également des projets locaux, dans les pays où sont implantées les filiales. Nous sélectionnons généralement les projets liés à :

- nos activités ou nos domaines d'expertise : diagnostic *in vitro*, lutte contre les maladies infectieuses et la résistance aux agents antimicrobiens, les cancers et les maladies cardiovasculaires ;
- notre mission d'amélioration de la santé publique et de l'accès aux soins de santé, spécialement dans les pays émergents.

Nous privilégions les projets qui permettent à bioMérieux d'agir de façon citoyenne sur l'ensemble de ses lieux d'implantation et les demandes qui émanent de structures reconnues d'utilité publique.

Ces contributions désintéressées font écho à nos valeurs premières de santé publique et ne sont motivées par aucune attente de faveur ou d'avantage commercial en retour. Suivez toujours les orientations du Manuel de prévention de la corruption lorsque vous devez décider d'une action caritative.

PREMIERS RÉFLEXES

- Respectez le Code chaque fois que vous représentez bioMérieux à l'extérieur.
- Ne faites aucune promesse de don ni aucun don à une cause, en votre nom ou en celui de bioMérieux, dans le but d'obtenir un avantage concurrentiel pour bioMérieux.
- N'oubliez pas que les donations faites à la demande de prestataires de soins médicaux ou de représentants du gouvernement sont étroitement contrôlées.
- N'obligez jamais un collaborateur ou un partenaire à soutenir une initiative philanthropique donnée.



7/ NOUS COMMUNIQUONS AVEC SOIN

GESTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Nos collaborateurs doivent s'efforcer en toute circonstance de protéger les actifs de l'entreprise et de les préserver de tout vol, gaspillage, dommage et de toute perte, négligence ou utilisation abusive. Ces actifs incluent nos informations confidentielles, orales, écrites ou au format électronique. Voici une liste non exhaustive des informations confidentielles de l'entreprise :

- toutes les informations liées à l'invention, la demande de brevet, la conception ou la fabrication d'un produit, y compris les schémas, statistiques de performances, processus et données de fabrication, données d'essais ou spécifications ;
- toutes les informations liées aux collaborateurs, y compris les rémunérations ou les primes, et les dossiers des collaborateurs ;
- les politiques d'entreprise, procédures, normes et instructions de travail ;
- les calendriers de commercialisation des produits ;
- les informations liées au marché de nos produits, notre clientèle, nos prix, conditions de contrat et stratégies et tactiques marketing ou de vente, ainsi que les informations relatives à nos fournisseurs et à nos activités concurrentielles ;
- les informations financières non publiées de l'entreprise ;
- les informations non publiées de l'entreprise sur ses transactions, y compris les transactions passées avec les clients, agents financiers et fournisseurs, les fusions et acquisitions, et les cessions.

Si des informations confidentielles doivent être communiquées à des parties externes, ces dernières doivent au préalable signer un accord de confidentialité et de non-divulgateion. Toutefois, cet accord ne dégage pas les collaborateurs de leur devoir de vigilance dans la détermination des informations à communiquer.

Après signature de l'accord de confidentialité, il convient de respecter les dispositions de l'accord, car bioMérieux peut perdre la protection de ses informations ou s'exposer à des demandes d'indemnisation si les échanges d'informations ne sont pas documentés ou en cas d'autres erreurs.

PREMIERS RÉFLEXES

- Partagez les informations confidentielles uniquement avec des collaborateurs internes qui en ont réellement besoin.
- Évitez de discuter d'informations confidentielles ou de les montrer dans des endroits où des personnes non autorisées peuvent y accéder.
- Respectez toutes les règles de sécurité internes et externes relatives aux technologies de l'information et à l'accès au site.
- Manipulez correctement ces informations et empêchez leur utilisation abusive ou leur destruction.
- Veillez à la signature et au suivi d'accords de confidentialité et de non-divulgateion s'il est nécessaire de discuter de ces informations avec des tiers.
- Soyez conscient que les données que nous générons sur les systèmes de l'entreprise restent la propriété de bioMérieux, à l'exception des informations protégées par des règles de confidentialité locales.
- Signalez immédiatement tout incident susceptible de compromettre la confidentialité des informations.

UTILISATION APPROPRIÉE DU SYSTÈME D'INFORMATION

Le système d'information de bioMérieux fait indéniablement partie de ses actifs. De plus en plus développé et indispensable à nos activités quotidiennes, sa protection est primordiale pour tous.

Chaque utilisateur de notre système doit connaître les meilleures pratiques, dont la plupart tiennent du bon sens, afin de concourir activement à sa sécurité.

PREMIERS RÉFLEXES

- Sécurisez les codes d'accès de notre système d'information, y compris les mots de passe et badges en ne les partageant jamais.
- Connectez uniquement le matériel informatique de bioMérieux au réseau d'entreprise de bioMérieux, sauf accord du service Informatique ou utilisation de connexions à distance préalablement autorisées.
- Évitez d'introduire des logiciels malveillants, piratés ou non approuvés dans le système d'information du groupe bioMérieux.
- Ne participez jamais à une violation de sécurité ou à la désorganisation des composants du système d'information.
- N'envoyez ou ne stockez des informations confidentielles en dehors du réseau du groupe bioMérieux que de façon conforme aux règles de confidentialité.
- N'utilisez jamais le système d'information du groupe bioMérieux pour acquérir ou transmettre des informations ou des documents contraires aux réglementations et législations locales.
- Ne prêtez jamais votre ordinateur portable pour qu'il soit utilisé en votre absence et sans votre contrôle.

RESPECT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Afin de maintenir sa position de leader dans le secteur du diagnostic *in vitro*, bioMérieux dédie une part conséquente de ses investissements humains et financiers à développer des idées, des produits et des processus innovants dans les sphères techniques, scientifiques, financières ou commerciales. Toutes ces informations représentent un actif de grande valeur pour bioMérieux et doivent être protégées avec le plus grand soin, physiquement et sur le plan juridique.

La protection physique inclut l'utilisation de mots de passe et le chiffrement des données électroniques, l'emploi de lieux de stockage verrouillés pour la documentation papier. Elle implique également de traiter avec attention la correspondance papier ou électronique et de s'abstenir de discussions confidentielles en public.

Les collaborateurs doivent préserver la confidentialité des secrets industriels et commerciaux de bioMérieux, et des informations à ne pas divulguer. Ces secrets peuvent inclure des informations relatives au développement de systèmes, processus, produits, savoir-faire et technologies.

Tous les collaborateurs de bioMérieux ont la formelle interdiction de s'approprier une information apprise d'un tiers dans le cadre professionnel lorsqu'il est raisonnable de penser que cette information est confidentielle, que cette appropriation constitue un plagiat ou une violation des droits de propriété intellectuelle (y compris les brevets, droits d'auteur, marques commerciales, noms de domaines ou secrets industriels ou commerciaux) d'un tiers.

PREMIERS RÉFLEXES

- Protégez les droits de propriété intellectuelle de bioMérieux.
- Respectez la confidentialité et les droits des tierces parties.

INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES ET DÉLIT D'INITIÉ

Le délit d'initié désigne l'utilisation, comme l'un des fondements d'une décision d'investissement, d'informations qui n'ont pas été rendues publiques. Puisque ces informations ne sont pas portées à la connaissance des autres investisseurs, l'initié peut bénéficier d'un avantage déloyal par rapport au reste des acteurs du marché.

Les collaborateurs peuvent réaliser des investissements personnels et acheter des actions bioMérieux, dans les limites de la politique d'entreprise et de notre Code de négociation boursière. Toutefois, nous devons être conscients que toute décision basée sur des informations non publiées susceptibles d'influencer les cours est interdite par les lois et règlements des marchés des valeurs mobilières et des actions.

Une information privilégiée désigne toute information directement ou indirectement liée à bioMérieux, que cette dernière n'a pas encore officiellement rendue publique et qui, si elle l'était, pourrait influencer le cours de l'action bioMérieux ou le cours d'instruments financiers associés.

PREMIERS RÉFLEXES

Pour respecter le droit des valeurs mobilières, nous ne devons pas :

- acheter ou vendre des actions en fonction d'informations connues dans le cadre de notre emploi chez bioMérieux et qui ne sont pas rendues publiques ;
- partager ces informations.



DIAGNOSTICS IS POWER

The power to fight infectious diseases



#pioneeringdiagnostics

Acteur mondial dans le domaine du diagnostic *in vitro* depuis plus de 55 ans, bioMérieux est présente dans 44 pays et sert plus de 160 pays avec un large réseau de distributeurs. En 2020, le chiffre d'affaires de bioMérieux s'est élevé à 3,1 milliard d'euros, dont 93 % ont été réalisés à l'international.

bioMérieux offre des solutions de diagnostic (systèmes, réactifs et logiciels) qui déterminent l'origine d'une maladie ou d'une contamination pour améliorer la santé des patients et assurer la sécurité des consommateurs. Ses produits sont utilisés principalement dans le diagnostic des maladies infectieuses. Ils sont également utilisés dans la détection de micro-organismes dans les produits agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques.

V 02.C

bioMérieux S.A. • 69280 Marcy l'Étoile • France
Tel.: +33 (0)4 78 87 20 00 • Fax: +33 (0)4 78 87 20 90

www.biomerieux.com